

Saint-Savin, le 5 mai 2025

Dans le cadre de la réflexion sur l'évolution de l'offre de soins à St-Savin, le choix du conseil municipal s'est porté sur la création d'un centre de santé médical ou polyvalent (d'autres catégories de professionnels en plus des médecins généralistes), structure dans laquelle les professionnels sont tous salariés, y compris les médecins. La municipalité a la volonté de confier ce nouveau service à une structure privée (association, entreprise commerciale, ou autre) qu'il s'agit d'accompagner. Pour cela, la commune a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui est arrivé à son terme ces derniers jours.

Pénurie généralisée des médecins et modèle économique des centres de santé particulièrement fragile, ont conduit la commune par prudence, à préférer confier la gestion à une structure privée pour ne pas obérer les perspectives de réalisation de ses autres projets dans un contexte de forte contrainte budgétaire imposée par l'État.

Aucune structure n'a candidaté et cela ne constitue pas réellement une surprise au regard du contexte national.

La commune ne renonce pas pour autant et poursuit activement ses recherches. Elle étudiera toutes les opportunités qui se présenteront à elle. Cela requiert de la persévérance et de la discrétion.

Jacques VIDAL
Elu référent du projet médical municipal de SAINT SAVIN

Alain RENARD
Maire de ST SAVIN

